



Agence canadienne
d'inspection des aliments

Canadian Food
Inspection Agency

Biosécurité animale

Liste de vérification sur la biosécurité liée à l'élevage des bourdons





Section 1 : Gestion de la santé des bourdons

1.1 Sources d'approvisionnement des bourdons

- les bourdons sont achetés de fournisseurs ou de distributeurs inspectés et certifiés
- les nouvelles ruches sont transportées comme il se doit, dans un véhicule fermé muni de grilles (fournisseurs)
- les ruches envoyées ailleurs que dans leur aire naturelle sont munies de grilles à reine et ne sont pas placées dans le champ
- les ruches sont placées de manière appropriée, les entrées exposées au soleil levant
- un dossier est créé et tenu à jour pour chaque nouvelle ruche

1.2 Prévention : réduire la susceptibilité aux organismes nuisibles

- la température, l'humidité, la ventilation et la concentration de dioxyde de carbone dans la serre sont surveillées
- les boîtes à ruche sont gardées dans un endroit ombragé ou semi-ombragé
- les perturbations opérationnelles sont réduites au minimum
- seuls les pesticides recommandés sont utilisés et appliqués prudemment
- des tubes d'entrée à sens unique gardent les bourdons à l'intérieur de la ruche, ce qui réduit au minimum l'exposition aux pesticides

1.3 Prévention : réduire l'exposition aux organismes nuisibles

- les ruches sont placées loin des entrées de la serre
- les densités recommandées en colonies pour la pollinisation sont respectées
- les portes et les entrées de la serre sont conçues de manière à ce que le risque de fuite soit réduit
- les ruches sont placées à proximité d'un objet de grande taille (élément paysager)

pratiques recommandées ailleurs que dans l'aire naturelle de *Bombus impatiens* :

- les ruches ne sont pas placées dans le champ
- des grilles à reine sont utilisées durant le transport (suppliers) et tout au long du cycle de production

1.4 Diagnostic et surveillance

- les organismes nuisibles sont détectés tôt grâce à la surveillance des signes de leur présence et de l'activité de pollinisation
- des registres de surveillance sont créés et tenus à jour

1.5 Plan d'intervention standard

- si la présence d'organismes nuisibles est soupçonnée, des protocoles d'élimination et de disposition des ruches sont suivis
- la disposition commence par l'ensachage immédiat, qui est suivi par la destruction de la colonie et la disposition de la ruche en entier selon une méthode appropriée
- les dossiers sont conservés et tenus à jour

1.6 Plan d'intervention de niveau supérieur

- les communications sont assurées avec le personnel, les inspecteurs et les apiculteurs provinciaux, les fournisseurs et les autres producteurs
- les protocoles de gestion sont en place et sont mis en œuvre lorsqu'une intervention d'un niveau supérieur est déclenchée (ce qui peut comprendre l'arrêt des déplacements des ruches et l'accès restreint ainsi que la surveillance et l'échantillonnage accrus)
- toutes les exigences s'appliquant à un ordre ou à un protocole de quarantaine sont respectées
- les protocoles de biosécurité s'appliquant aux employés, à l'équipement et à la disposition sont suivis
- les dossiers sont conservés et tenus à jour



Section 2 : Gestion des opérations

2.1 Acquisition des intrants de production

- les fournitures sont achetées de fournisseurs certifiés, inspectés et reconnus (producteurs)
- on évite d'utiliser des produits d'apiculture pour l'alimentation; si un complément de glucides est nécessaire, il s'agit d'eau sucrée ou de sirop de maïs à haute teneur en fructose (fournisseurs)

2.2 Manipulation et disposition des intrants de production (fournisseurs)

- des nourrisseurs appropriés sont utilisés; ils sont nettoyés et désinfectés
- les directives figurant sur l'étiquette au sujet de l'utilisation et de la disposition des produits de traitement sont respectées

2.3 Acquisition de l'équipement apicole (fournisseurs)

- on achète uniquement des boîtes à ruche neuves

2.4 Manipulation et disposition de l'équipement apicole (producteurs/fournisseurs)

- la ruche au complet est disposée à la fin du cycle de production ou avant si la présence d'organismes nuisibles est soupçonnée

la ruche au complet est ensachée et disposée selon l'une des méthodes recommandées ci-dessous :

- disposition par le fournisseur d'abeilles/le fournisseur de service de pollinisation
- congélation (ruche confinée et enfouie)
- dioxyde de carbone (ruche confinée et enfouie)
- noyade (ruche confinée et enfouie)
- à la profondeur requise
- incinération de la ruche au complet
- les registres de disposition sont conservés et tenus à jour

2.5 Hygiène personnelle (fournisseurs)

- on se lave les mains après avoir manipulé de l'équipement ou des produits apicoles contaminés
- on se lave les mains à l'eau et au savon, avec un assainissement pour les mains ou une autre solution appropriée
- on porte des gants jetables ou des gants réutilisables qui sont lavés et désinfectés régulièrement

2.6 Conception des installations

- les fournisseurs de bourdons respectent les exigences liées à la conception des installations et à l'accès contrôlé (fournisseurs)
- les caisses de transport portent l'information nécessaire à l'identification de leur contenu
- la conception des entrées de la serre est telle que les bourdons ne peuvent s'échapper;
- dans la serre, la lumière, la température, le taux de dioxyde de carbone, l'humidité et la ventilation sont surveillés et contrôlés

2.7 Entretien des lieux, des bâtiments, des véhicules et autres pièces d'équipement (fournisseurs)

- les nouveaux sites sont inspectés avant qu'on y place des bourdons
- les bâtiments et l'équipement sont nettoyés et désinfectés régulièrement
- on vérifie chaque année l'état de la protection contre les organismes nuisibles et les risques de fuite dans les bâtiments

2.8 Lutte contre les mauvaises herbes et les organismes nuisibles (fournisseurs)

- les installations et les ruches sont dans un environnement qui n'attire pas les organismes nuisibles
- les guêpes sont surveillées et leurs nids sont enlevés

2.9 Formation et éducation

- un programme de formation/éducation en biosécurité est mis en place